

**Dixième session**

New York, 12-21 décembre 2011

Projet de budget-programme de la Cour pénale internationale pour 2012 : les locaux permanents**Résumé analytique*

Ce projet de budget des locaux permanents pour l'exercice financier 2012 a été rédigé par le Bureau du Directeur de projet. Il est présenté au Comité du budget et des finances pour examen par l'intermédiaire du Comité de contrôle, et vise à fournir à l'Assemblée une vue d'ensemble des dépenses qui vont être effectuées dans les années à venir.

Le projet de budget couvre les retombées budgétaires spécifiques des éléments 2gv en 2012. À sa dixième session, l'Assemblée sera priée d'approuver les dépenses liées aux coûts des éléments 2gv pour l'exercice 2012. Le budget nécessaire pour les coûts des éléments 2gv en 2012 s'élève à 1 000 547 euros et comprend 434 062 euros pour les frais de personnel, 535 379 euros pour les honoraires des consultants et 31 106 euros pour les autres coûts.

I. Introduction

1. Le Comité de contrôle a décidé de consulter le Comité du budget et des finances (ci-après « le Comité ») à sa seizième session en avril 2011 sur la manière de budgétiser les coûts de l'encadré 4, c'est-à-dire les coûts liés au projet et non pas directement à la construction. Un additif de cette réunion (CBF/16/10/Add.1) présente les différentes options conçues par le Comité de contrôle pour assister le Comité dans cette tâche.
2. Le Comité de contrôle recommande que, techniquement, les coûts des éléments 2gv soient débattus au sein du Comité par l'intermédiaire du Comité de contrôle, et soumis chaque année à l'Assemblée des États Parties pour approbation dans le cadre du budget ordinaire¹. À sa dixième session, l'Assemblée sera priée d'approuver les dépenses relatives aux coûts des éléments 2gv pour l'exercice 2012 (estimés à 1 000 547 euros).
3. À la huitième réunion du Comité, le 27 juillet 2011, il fut également décidé que le Comité de contrôle soumettrait pour décision au Comité un projet de budget formel pour la budgétisation des coûts des éléments 2gv en 2012 en fonction des options présentées, avant que la question ne soit soumise à l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée ») à sa dixième session².

* Soumis au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties le 18 août 2011.

¹ CBF/17/10, paragraphe 22.

² CBF/17/10, paragraphes 31 à 33.

II. Total des coûts de l'encadré 4

A. Montants à financer

4. L'encadré 4 est composé de deux catégories de coûts : les équipements intégrés pour l'utilisateur (appelés éléments « 3gv ») à hauteur de 22,1 millions d'euros, d'une part, et les biens d'équipement non intégrés pour l'utilisateur (appelés éléments « 2gv ») à hauteur de 20,1 millions d'euros, répartis comme suit :

<i>Millions d'euros</i>	<i>3gv</i>	<i>2gv</i>	<i>Total</i>
Éléments intégrés/non intégrés	16,0	10,5	26,5
Honoraires	2,0	1,6	3,6
Hausse des coûts	2,1	2,4	4,5
Volant de crédits & réserve en cas d'imprévus	2,0	1,7	3,7
Paiements forfaitaires	-	2,1	2,1
Personnel supplémentaire	-	1,0	1,0
Personnel administratif	-	0,8	0,8
Total de l'encadré 4	22,1	20,1	42,2

5. Une répartition plus détaillée des éléments 2gv et 3gv est fournie aux annexes I, II et III de ce document.

6. Flux de trésorerie prévu pour les coûts de l'encadré 4³ :

<i>Millions d'euros</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>Total</i>
3 gv	1,5	0,5	8	8,1	4	0	22,1
2 gv	0	1,5	0,8	0,7	17,1	0,3	20,1

B. Scénarios financiers

7. Sur la base du tableau ci-dessus, les scénarios financiers suivants ont pu être définis :

<i>Millions d'euros</i>	<i>Millions d'euros</i>
Euros (190 + 22,1 + 20,1)	190 (projet de construction) financés par le prêt de l'État hôte et les paiements forfaitaires
	22,1 (budget des éléments 3gv) financé par la partie non utilisée du prêt de l'État hôte et/ou les paiements forfaitaires reçus et/ou par d'autres moyens (ex. le budget ordinaire)
	20,1 (budget des éléments 2gv) financés par d'autres moyens (ex. le budget ordinaire)

³ Cette estimation du flux de trésorerie a été élaborée uniquement aux fins de calculer le budget en tenant compte de la hausse des coûts. Il sera probablement nécessaire de procéder à un certain nombre de modifications à une phase ultérieure à partir de l'an 2013. Ces chiffres, qui correspondent à des estimations prudentes, sont des montants maximum et incluent le même type de dispositifs de protection que ceux intégrés dans le budget du projet (comme le volant de crédits, la réserve en cas d'imprévus et la hausse des coûts), et seront traités selon les critères stricts de gestion financière qui sont appliqués au budget général de 190 millions d'euros qui a été approuvé.

C. Stratégie de financement – 3gv

8. Les modèles de financement ci-dessous peuvent toujours être envisagés :
- a) Augmentation du prêt de l'État hôte à hauteur de 212,1 millions d'euros selon les mêmes conditions (afin de couvrir le budget total des éléments 3gv) ;
 - b) Augmentation du budget annuel de la Cour conformément au flux de trésorerie ci-dessus pour les éléments 3gv ; et
 - c) Recours à la partie inutilisée du prêt de l'État hôte en raison du versement de fonds provenant de paiements forfaitaires et/ou des paiements forfaitaires reçus afin de financer le budget des éléments 3gv (à concurrence de 200 million d'euros maximum). Les 12,1 million d'euros restants seraient financés soit par des fonds provenant d'autres paiements forfaitaires, soit en augmentant budget annuel de la Cour pour couvrir la différence.
9. À la septième réunion du Comité, qui s'est tenue le 8 juin 2011, l'État hôte a indiqué qu'il percevait une certaine logique à utiliser le prêt de l'État hôte pour financer les coûts des éléments 3gv, car ceux-ci sont liés aux éléments fixes du projet de construction, mais que la question devait être considérée dans le cadre élargi de l'encadré 4 et du loyer des locaux provisoires. Cependant, le Comité de contrôle note qu'à la quatrième session de l'Assemblée, le 2 décembre 2005, le représentant de l'État hôte a déclaré que le prêt couvrirait les coûts de la construction ainsi que les « coûts de l'aménagement intérieur »⁴.
10. En fonction du résultat des négociations avec l'État hôte sur la question des locaux provisoires, l'Assemblée serait priée d'autoriser le financement des éléments 3gv soit par le biais du prêt de l'État hôte, soit par le biais du budget ordinaire de la Cour.
11. Dans ce dernier cas, les dépenses prévues pour les éléments 3gv en 2012 (estimées actuellement à 500.000 euros) et la reconstitution possible du fonds en cas d'imprévu (1.5 million d'euros qui ont été utilisés pour financer les coûts des éléments 3gv en 2011) doivent être présentés au moment de l'adoption du budget 2012 de la Cour, en distinguant clairement entre ces charges et les coûts ordinaires de fonctionnement de la Cour. Pour des raisons liées à la passation des marchés, les budgets prévus pour les dépenses à engager chaque année dans le cadre du projet doivent être approuvés séparément au moment de l'adoption du budget de l'exercice correspondant.
12. Bien entendu, la stratégie de financement des éléments 3gv ne tient pas compte du montant final de ces coûts, qui seront évalués au moment de l'achèvement de l'examen en cours dont le Comité de contrôle a chargé le Directeur de projet.

D. Stratégie de financement – 2gv

13. On constate que le Comité de contrôle doit présenter les coûts des éléments 2gv au Comité dans une partie distincte du projet de budget-programme de 2012 (d'un montant de 1 000 547 euros). Le budget nécessaire pour couvrir les coûts des éléments 2gv au cours de l'exercice 2012 s'élève à 1 000 547 euros, dont 434 062 euros pour les frais de personnel, 535 379 euros pour les honoraires des consultants et 31 106 euros pour les autres coûts (comme le volant de crédits, la réserve en cas d'imprévu et la hausse des coûts).
14. Le Président du Comité de contrôle prie le Comité de choisir une des deux options suivantes pour le financement des coûts des éléments 2gv :

Option 1 :

Inscrire les coûts des éléments 2gv demandés pour 2012 (1 000 547 euros) sous une rubrique distincte du budget annuel de la Cour de 2012, à savoir le Grand programme VII-3.

⁴ ICC-ASP/4/32, annexe III.B, paragraphe 8.

Option 2 :

Créer un budget entièrement distinct pour les coûts des éléments 2gv qui ont été approuvés par l'Assemblée à sa dixième session, qui serait reconstitué chaque année. Avec cette option, le solde inutilisé des contributions pour les éléments 2gv pourrait être retenu pendant un ou deux exercices, par exemple, plutôt que remboursé aux États Parties, réduisant ainsi le montant des contributions annuelles nécessaires ; essentiellement, cette approche permettrait d'abaisser le niveau de l'ensemble du budget des éléments 2gv au fur et à mesure que les besoins exacts se précisent.

15. Le Comité de contrôle recommande de retenir l'option 2, et sur cette base recommande donc au Comité, par l'intermédiaire du Comité de contrôle, de prier l'Assemblée, à sa dixième session, d'approuver le montant des dépenses à hauteur de 1 000 547 euros pour couvrir les coûts des éléments 2gv en 2012.

E. Grand programme VII-2 – Paiement des intérêts du prêt de l'État hôte

16. En outre, le Comité est prié de noter que pour des raisons de trésorerie du projet des locaux permanents, le prêt de l'État hôte sera à nouveau utilisé vers la fin de l'exercice 2012, et donc que des intérêts seront à nouveau dus en 2012 ; ceux-ci doivent être inscrits séparément au budget ordinaire de la Cour à partir de 2012, jusqu'à ce que le dernier remboursement des intérêts et du capital du prêt ait été effectué.

Annexe I

3gv	<i>En euros</i>
Coûts de la construction	
Finitions supplémentaires	408 750
Matériel de sécurité supplémentaire	4 853 136
Matériel TIC/AV supplémentaire	6 163 500
Matériel de restauration fixe	847 150
Mobilier fixe supplémentaire	117 400
Autres	510 500
Coûts de construction indirects	3 078 892
<i>Total partiel</i>	<i>15 979 328</i>
Honoraires	
Équipe des concepteurs	
Architecte	464 065
Architecte intérieur	123 228
Ingénieur en matière de sécurité	167 978
Ingénieur en matière de TIC/AV	284 160
Consultant en matière de restauration	42 707
Gestion de projet et gestion des coûts	990 448
<i>Total partiel</i>	<i>2 072 585</i>
Hausse des coûts	2 077 214
<i>Total partiel</i>	<i>2 077 214</i>
Volant de crédits et réserve en cas d'imprévus	2 003 756
<i>Total partiel</i>	<i>2 003 756</i>
Total 3gv	22 132 884

Annexe II

2gv	En euros
Coûts de « construction » (principalement sous forme de livraisons)	
Machines à rayons X	606 000
Matériel TIC/AV supplémentaire	3 308 500
Matériel de restauration mobile	576 400
Mobilier mobile	5 423 450
Équipement de nettoyage/entretien fixe	473 030
Autres	140 131
	<i>Total partiel 10 527 511 euros</i>
Honoraires	
Consultant en matière de TIC/AV	388 800
Consultant en matière de sécurité	522 800
Autres consultants	132 000
Gestion supplémentaire du projet par le Bureau du projet pour les locaux permanents (2012-16)	581 655
	<i>Total partiel 1 625 255 euros</i>
Hausse des coûts	2 372 961
	<i>Total partiel 2 372 961 euros</i>
Volant de crédits et réserve en cas d'imprévus	1 738 073
	<i>Total partiel 1 738 073 euros</i>
Coûts non renouvelables	
Nettoyage	306 422
Déménagement	1 135 800
Sécurité pendant le transfert	388 800
Célébrations/communication	260 000
	<i>Total partiel 2 091 022 euros</i>
Personnel supplémentaire	
Participation de l'utilisateur (contrepartie)	667 000
Services d'élaboration et de mise en œuvre	333 500
	<i>Total partiel 1 000 500 euros</i>
Personnel administratif	
Achats	785 200
	<i>Total partiel 785 200</i>
	Total 2gv 20 140 523

Annexe III

Flux de trésorerie prévu pour les éléments 2gy de l'encadré 4

Niveau des prix en 2009	Totaux	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	(euros)								
	100%	Concours	Conception & appel d'offres			Exécution		Entretien	
Postes de dépenses	10 699 245								
Installations électroniques		0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	0%
- Sécurité	712 506	-	-	-	-	-	356 253	356 253	-
- Matériel TIC/AV	3 159 402	-	-	-	-	-	1 579 701	1 579 701	-
		0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Petit mobilier	6 181 180	-	-	-	-	-	-	6 181 180	-
		0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	0%
Volant de crédits	646 157	-	-	-	-	-	323 078	323 078	-
Coûts généraux afférents au projet	1 996 790								
Section de l'information et de la documentation									
- Coûts des festivités organisées à l'occasion de l'inauguration	57 296							57 296	-
- Coûts des festivités organisées en cours de projet	23 873				14 324	4 775	4 775		
- Coûts afférents à la communication dans le cadre du projet (entre 2011 et la date d'inauguration en 2015)	47 747				9 549	9 549	9 549	19 099	-
- Relations avec le voisinage	23 873				4 775	4 775	4 775	4 775	4 775
- Réalisation d'un ouvrage consacré au bâtiment	47 747							47 747	
- Autres manifestations organisées à l'occasion de l'inauguration	47 747							47 747	
Unité de gestion des installations (FMU)									
- Coûts afférents au déménagement (organisation du déménagement)	1 036 868							1 036 868	
- Système anti-écoutes (dont microphones)	47 747							47 747	
- Nettoyage du bâtiment (période entre la remise des clés et le déménagement)	292 613							292 613	
Section de la sécurité									
- Sécurité du bâtiment (période entre la remise des clés et le déménagement)	371 279							371 279	
Consultants	1 552 013								
Gestion du projet par le Bureau du projet pour les locaux permanents									
- Coordination de la conception et des spécifications (postes de dépenses de l'encadré 4 (période allant de 2012 à 2015))	454 912				110 000	120 000	125 000	125 000	75 443
Consultant TIC									
Consultant TIC (pendant la conception, il aide à définir et à vérifier les besoins et la conception)	302 523				150 000	50 000	50 000	52 523	

Niveau des prix en 2009	Totaux (euros)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
100%	Concours	Conception & appel d'offres			Exécution			Entretien	
Postes de dépenses	10 699 245								
- Assistant technique (corrections, marquage, administration des salles de matériel principales et des salles de satellites)	68 755							58 000	10 755
Consultant en sécurité (applications techniques, spécifications, appel d'offres pour les éléments de l'encadré 4)									
- Consultant sécurité (phase de conception : aide à définir et à surveiller les conditions requis et la conception)	302 523				150 000	70 000		82 523	
- Assistant technique (programmation des systèmes de sécurité)	148 970							100 000	48 970
- Plan repère	47 747						47 747		
Plusieurs consultants									
- consultant Arbo (vérification de la légalité de l'environnement du lieu de travail)	14 324				14 324				
- Responsable de la mobilité (mise en œuvre de la politique en matière de mobilité et de la coordination du déménagement)	22 918				22 918				
- Responsable de la logistique (scénarios liés au déménagement)	45 837				45 837				
- Responsable de la logistique (organisation du projet de déménagement)	42 972							42 972	
Personnel CPI	1 705 227								
CPI – appui au projet pour les utilisateurs									
- Équivalent d'un poste de la classe P-3 pour d'autres fonctions d'appui (passation des marchés, questions légalles, traductions, budget et finances, audit, section des services généraux)	410 622				102 656	102 656	102 656	102 656	
- Équivalent d'un poste des services généraux (autre classe) pour d'autres fonctions d'appui (passation des marchés, questions légalles, traductions, budget et finances, audit, section des services généraux)	339 193				84 798	84 798	84 798	84 798	
Unité de gestion des installations (FMU), Section des services généraux (SSG) et technologies de l'information en appui du projet (ICTS)									
- Équivalent d'un fonctionnaire chargé de projet rattaché au FMU (P2)	318 471				70 771	70 771	70 771	70 771	35 386
- Équivalent d'un fonctionnaire chargé de projet rattaché au SSG (P2)	318 471				70 771	70 771	70 771	70 771	35 386
- Équivalent d'un fonctionnaire chargé de projet rattaché à l'ICTS (P2)	318 471				70 771	70 771	70 771	70 771	35 386
Imprévus et hausse des coûts	4 275 571	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	0%

Niveau des prix en 2009	Totaux (euros)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	100%	Concours	Conception & appel d'offres			Exécution			Entretien
Postes de dépenses	10 699 245								
Réserve en cas d'imprévus	1 013 590	-	-	-	-	-	506 795	506 795	-
		0.0%	2.5%	4.7%	8.6%	12.6%	16.7%	21.0%	25.5%
Hausse des coûts	3 261 981	-	-	-	79 052	82 883	569 992	2 467 327	62 727
Total	20 228 847	-	-	-	1 000 547	741 749	3 977 433	14 200 291	308 827
		-	-	-	1 000 547	1 742 296	5 719 729	19 920 020	20 228 847
Contrôle	20 228 847								

2012*Récapitulatif du flux de trésorerie
prévu pour les éléments 2GV*

	2009	2010	2011	2012
Personnel CPI (avec hausse des coûts)			-	434 062
Consultants (avec hausse des coûts)			-	535 379
Autres coûts (avec hausse des coûts)			-	31 106
Total			-	1 000 547

Annexe IV

Frais de personnel et coûts des services de conseil supplémentaires requis pour les éléments 2gv

1. La demande de budget relative aux éléments 2gv représente les cinq postes équivalents détaillés qui suivent :

<i>Éléments</i>	<i>Budget demandé pour 2012 (en euros)</i>	<i>Coût total (en euros)</i>
CPI - organisation de soutien au projet de l'utilisateur		
Équivalent d'un poste P3 pour les autres fonctions d'appui (par ex. achats, affaires juridiques, traductions, budget et finances, audits, ESG)	102 656	410 622
Équivalent d'un poste GS-OL pour les autres fonctions d'appui (par ex. achats, affaires juridiques, traductions, budget et finances, audits, ESG)	84 798	339 193
Unité de gestion des installations, Section de la sécurité et Section des technologies de l'information et des communications en appui au projet		
Équivalent d'un Agent du Directeur de projet de l'Unité de gestion des installations (P-2)	70 771	318 471
Équivalent d'un Agent du Directeur de projet de la Section de la sécurité (P-2)	70 771	318 471
Équivalent d'un Agent du Directeur de projet de la Section des technologies de l'information et des communications (P-2)	70 771	318 471
Total du personnel de la CPI	399 768	1 705 227

2. Les deux premiers éléments, qui prennent effet en 2012, concernent la contribution cruciale des fonctions d'appui requises pour le processus relatif à l'engagement d'un entrepreneur de construction générale. Cet engagement représentera le contrat le plus important et le plus complexe jamais conclu par la Cour et il est crucial que cette procédure soit correctement réalisée. Un soutien continu sera requis pour l'exécution de ce contrat lors de la durée du projet.

3. L'intention de cet élément budgétaire est à la fois de formaliser un Accord de niveau de service (voir l'appendice) avec les Sections clés de la Cour engagées dans le processus, lequel soulignera ce qui est attendu de leur part quant à leur contribution au projet, et de payer financièrement ce service par le projet, en laissant aux Sections toute liberté pour pourvoir les postes vacants ou établir des postes d'appui temporaires afin de couvrir l'absence afférente du personnel.

4. Il a été considéré que cette solution offrait une clarté optimale puisqu'elle occupe nettement le volume maximal de la durée de travail du personnel, en termes de coûts, tout en offrant l'avantage de permettre au projet d'avoir, dans la réalité, beaucoup plus de contributions en provenance de l'utilisateur final que celles qu'il paie concrètement. Cette solution évite également au Bureau du Directeur de projet de s'engager dans la justification de postes de nouveaux fonctionnaires pour certaines des Sections de la Cour (ce qui est clairement hors de son mandat et pourrait prêter à confusion). Une autre option possible aurait consisté à créer un fonds permettant aux heures de travail du personnel d'être imputées directement (comptabilité par activités) mais elle aurait fortement réduit le contrôle général des coûts.

5. Il est envisagé que durant le projet, cette structure d'équipes permettra de générer des gains d'efficacité dans les multiples budgets afférents au Projet pour les locaux permanents, ce qui permettra à la gestion du projet de rester dans certaines limites, ou même en-deçà, du budget. Il est par exemple tout à fait possible de réduire le nombre des consultants actuellement prévu et, puisque la demande budgétaire pour les éléments 2gv sera réalisée sur une base annuelle, elle sera régulièrement examinée afin de vérifier que les contributions ne dépassent pas les prévisions ou peuvent même être réduites. C'est l'une

des raisons majeures pour lesquelles la demande sur la limitation du budget des éléments 2gv a été formulée. Elle permet en effet de réduire les coûts généraux au cours de la période du projet.

6. Si cette option n'est pas acceptable, l'option alternative consisterait à accroître les budgets individuels de chacune des Sections surlignées des montants correspondant aux chiffres figurant dans la demande de budget afférente aux éléments 2gv (avec l'appui d'un Accord de niveau de service entre ladite Section et le Bureau du Directeur de projet). Sinon, le personnel pourrait être détaché auprès du Bureau du Directeur de projet et le budget serait, dans ce cas, alloué au Grand Programme VII-1.

7. La création des nouveaux postes est présentée sans préjudice du rôle du CBF relatif à la cohérence de l'approche suivie dans les politiques de recrutement.
